

Questions orales

Combien de temps encore fera-t-il fléchir le prix des terres avant d'être convaincu qu'il a jugulé l'inflation?

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

AIR CANADA**L'ACQUISITION DE NOUVEAUX AVIONS—LA DATE DE L'ANNONCE**

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au vice-premier ministre, concerne la société Air Canada. Le gouvernement a recouru à toutes sortes de manigances tendant manifestement à influencer le résultat des élections au Manitoba . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . et à tromper une fois de plus les Manitobains, comme il l'a fait dans le cas du CF-18.

Le vice-premier ministre pourrait-il nous confirmer que les négociations tendant à remplacer la flotte de 727 d'Air Canada sont maintenant terminées? Pourrait-il également nous confirmer que la société Air Canada entendait annoncer une nouvelle à cet égard le 30 mars, mais que le gouvernement fédéral est intervenu, afin d'en retarder la communication car elle aurait eu des répercussions sur les élections au Manitoba, du fait des emplois qui seront supprimés aux installations d'entretien d'Air Canada à Winnipeg? Peut-il enfin nous confirmer qu'on a retardé cette annonce à la suite des demandes présentées à cet effet par le chef conservateur du Manitoba, M. Gary Filmon?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous sommes témoins dans cette enceinte du dernier acte de désespoir du parti libéral tendant à aider son chef qui coule à pic comme une pierre. Je suis tout surpris de l'intervention du très honorable chef de l'opposition, car au moment où la décision concernant le CF-18 a été prise, le parti libéral s'est dit, sauf erreur, en faveur de cette dernière.

M. Axworthy: Qu'est-ce à dire?

M. Mazankowski: A part certains députés.

Contrairement au gouvernement libéral lorsqu'il était au pouvoir, notre gouvernement n'influe en rien sur la décision . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: . . . concernant l'acquisition d'avions. C'est là une décision qui est prise par Air Canada en fonction de certains critères, des exigences techniques et de la mission qu'un avion donné est censé remplir. Il s'agit là d'une question qui est réglée par la direction et le conseil d'administration de la Société.

Le très honorable chef de l'opposition sourit. Il n'est pas sans se rappeler que c'est le gouvernement libéral de l'époque, qui, en 1979, a été le dernier à s'ingérer dans les affaires d'Air

Canada alors qu'il souhaitait annuler la décision de la société d'acheter des avions Boeing. Les libéraux auraient préféré qu'elle achète des Airbus.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer que le vice-premier ministre n'a pas précisé si oui ou non le gouvernement est intervenu dans la décision de reporter l'annonce prévue pour le 30 mars.

L'ATELIER D'ENTRETIEN DE WINNIPEG—ON DEMANDE D'INSÉRER LA GARANTIE DANS UN PROJET DE LOI

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui se trouve vraisemblablement au Manitoba aujourd'hui, a déclaré au cours de la fin de semaine que le Cabinet avait décidé il y a deux semaines d'insérer dans le projet de loi visant à privatiser Air Canada une disposition garantissant le maintien de l'atelier d'entretien à Winnipeg.

Or, j'aimerais rapporter les propos que le vice-premier ministre a tenus à la Chambre le 12 avril, comme en fait foi le hansard, à la page 14363:

Les dispositions de la loi et(ou) le document constitutif de la nouvelle compagnie feront en sorte que son siège social demeure à Montréal . . .

Ces dispositions comportent une garantie pour Montréal, sans jamais mentionner Winnipeg.

Si, comme le prétend le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, des dispositions doivent effectivement assurer le maintien à Winnipeg de l'usine d'entretien, pourquoi le vice-premier ministre ne l'a-t-il pas dit lorsqu'il a promis à Montréal d'y établir le siège social de la nouvelle société? Nous sommes enchantés que le gouvernement ait inscrit dans le projet de loi ces engagements à l'égard de Montréal, mais pourquoi pas à l'égard de Winnipeg? Pourquoi, lorsqu'il a annoncé il y a deux semaines que le gouvernement avait inscrit dans la loi ces engagements à l'égard de Montréal, le vice-premier ministre n'a pas annoncé que le gouvernement avait fait de même à l'égard de Winnipeg?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en réponse à la première question, permettez-moi d'insister de nouveau sur le fait que ce n'est pas le gouvernement qui décide du type d'avion à acheter. Son rôle consiste à approuver le projet de la société, ce qui est compatible avec la Loi sur l'administration financière. Le mandat d'Air Canada consiste à choisir et à utiliser les avions qui, à son avis, sont le plus capables de lui permettre d'accomplir sa mission. Voilà les faits.

Quant à la deuxième partie de la question, il est malheureux que le très hon. chef de l'opposition n'ait pas rapporté entièrement mes propos. Il a choisi au contraire de rapporter ceux qui lui convenaient. Comme en fait foi le hansard, à la page 14363, j'ai déclaré ce qui suit:

Même si les détails complets de cette initiative seront exposés dans la loi et mis au point par le conseil d'administration d'Air Canada au cours des mois qui suivront, je désire communiquer immédiatement à la Chambre certaines des plus importantes dispositions qui régiront cette initiative.